

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 31 juillet 1866](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 31 juillet 1866

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièstère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[31 juillet 1866](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin prie Cantagrel de demander à Allez frères qu'ils envoient quelqu'un chez Jacquet se faisant passer pour un exportateur pour vérifier si Jacquet vend ses produits fabriqués par d'autres et prouver ainsi qu'il est en contravention avec le traité fait avec lui.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 3 août 1866 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Allez frères](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation1 p. (406r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 15/01/2024

Geneve le 30 juillet 1866

Mr Monsieur Cantagrel

Je voudrais bien mon cher ami que vous m'indiquiez un chemin, à faire mettre à exécution par qui? est ce ce qui m'embarrasse mais je sais que Mr & Mlle de Bally seuls peuvent le bien faire, et je pense qu'en leur communiquant cette lettre il voudront bien faire le nécessaire, mais la chose pressée car la cour d'Orléans de statue voir de quoi il s'agit.

vous savez que Jaquet me fait un procès vous savez aussi quel me fait la cause du droit de fabriquer ses appareils à gaz. je crois qu'il en fait fabriquer ailleurs qu'il offre aux reportateurs. le fait de cette contrefaçon au train fait entre nous a une assez grande importance pour être décrié. voyez donc Mlle Bally afin d'obtenir une quittance passant quelque chose chez Jaquet et de le faire passer comme reportage mais non pas au nom de Mlle Bally car on penserait que c'est moi qui insère mais sous un nom qui laisse voir que c'est réellement pour la reportage afin de voir ce que Mlle Jaquet vend et si ce sont d'autres produits que les miens lui en acheter et les vendre de suite.

ma lettre du 20 est venue avec la votre elle vous parle de pourvoir subam

vous savez bien par expérience que c'est moi qui suis l'auteur de cette affaire et que c'est moi qui suis l'auteur de cette affaire et que c'est moi qui suis l'auteur de cette affaire